

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE32

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 59

Après l'alinéa 132, insérer les quatre alinéas suivants :

« 4° Le montant du produit attendu des recettes propres en distinguant celles issues respectivement de la publicité et du parrainage ;

« 5° Les perspectives économiques pour les services qui donnent lieu au paiement d'un prix ;

« 6° Les axes d'amélioration de la gestion financière et des ressources humaines ;

« 7° Le cas échéant, les perspectives de retour à l'équilibre financier. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintroduire dans les conventions stratégiques de l'audiovisuel public des éléments permettant de mieux apprécier l'équilibre financier prévu pour les sociétés audiovisuels publics.

Il nous semble important que ces éléments importants continuent de figurer dans les conventions stratégiques.